

Pourquoi la CFE-CGC Groupe RATP reste opposée au projet de réforme des retraites ?

Malgré les annonces du gouvernement qui prétend avoir fait des concessions et les propositions de la direction améliorant la valorisation des droits acquis pour les agents sous statut, la CFE-CGC Groupe RATP reste opposée au projet du gouvernement.

1. Un gouvernement qui reste sourd aux revendications et aux critiques argumentées

Les 18 mois de concertation préalable à la sortie du rapport DELEVOYE puis les différents échanges qui ont suivi n'ont été qu'un écran de fumée au service de la communication gouvernementale. Aucune de nos propositions n'a été retenue. Aucune de nos critiques, pourtant argumentées, n'a été entendue.

Jusqu'au 11 décembre le Gouvernement disait que tout était ouvert et aujourd'hui, le projet de loi présenté au Conseil d'État est strictement conforme au discours du 1^{er} Ministre du 11 décembre, lequel reprend l'intégralité de ce qui avait été présenté deux ans plus tôt aux partenaires sociaux, plus l'âge d'équilibre de 64 ans.

Le projet qui selon le 1er Ministre restait ouvert, n'a pas évolué d'un millimètre depuis janvier 2017 !

2. Un véritable objectif masqué

Il est maintenant avéré que l'objectif de la réforme n'est ni la simplicité, ni la justice mais plus vulgairement financier. Il s'agit d'enclencher la réduction progressive de la part de PIB consacrée au financement du système universel par répartition au profit d'une privatisation des retraites via des systèmes par capitalisation, et au passage de repousser l'âge de départ à la retraite.

Le gouvernement a basé sa communication sur le mensonge en divisant les citoyens.

3. Des droits acquis très partiellement garantis

La direction de la RATP fait tout son possible pour défendre l'intérêt des agents de la RATP mais elle ne dispose, hélas, que d'une faible marge de manœuvre dans une réforme qu'elle n'a pas choisie.

Ainsi, les droits acquis au 31/12/2024 ne prendraient en compte qu'une projection d'avancement moyen dans la catégorie sur 28 ans de service. Pour la prise en compte des 6 derniers mois, il manque a minima 14 ans de carrière, les avancements à l'ancienneté dont l'échelon 28, les changements de catégorie et les parcours valorisés. De plus, ces droits seront convertis en points de régime universel dont la valeur, contrairement aux allégations, ne peut être garantie. Quant aux salariés contractuels, ce n'est pas du ressort de la direction de l'entreprise.

Sur le seul point à avoir évolué, nous sommes loin de la promesse de garantie des droits acquis à 100%.

4. Un système universel de retraite (SUR) inabouti et inéquitable

Outre un futur calcul sur la totalité de la carrière (43 ans) pénalisant pour les femmes et les carrières hachées, ne reconnaissant plus les carrières ascensionnelles, la transition ne sera pas progressive. Entre un salarié pouvant partir en retraite en décembre 2036 et son collègue pouvant partir en janvier 2037, 12 ans de SUR les sépareront. Nous aurons 3 catégories : ceux qui peuvent partir avant 2037, ceux embauchés avant 2022 retraits à partir de 2037 et les embauchés à partir de 2022. Pourtant, tous cotiseront au nouveau taux sur la totalité de la rémunération dans le SUR dès 2025 !

C'est une véritable usine à gaz qui se profile dont on n'a pas encore mesuré tous les effets !

Vos délégués de la CFE-CGC Groupe RATP restent à votre écoute et continueront à participer à toutes les réunions pour défendre au mieux vos intérêts.

